



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 081-218101632-20210310-2021\_DEL15-BF

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 MARS 2021

2021 / 01 / 15

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni exceptionnellement au Palais des Congrès, pour assurer les conditions de sécurité des membres de l'Assemblée et du public dans le contexte de l'épidémie, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 26
REPRESENTES	: 07
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 4 Mars 2021

Date d'Affichage : 4 Mars 2021

Secrétaire de Séance : Josiane ESTRABAUD

#### Etaient présents :

Olivier FABRE, Françoise ROUQUETTE, André AMALRIC, Agnès MAUREL, Wilfried PÉNÉLA, Corine ALBERT, Christophe ASSÉMAT, Philippe BANCAL, Janine BARENS, Christine ROQUES, Serge GORIN, Michel BERBESSOU, Marie GUIRAUD, Cécile CHABBERT, Michel MARTIN, Josiane ESTRABAUD, Benoît PUECH, Stéphanie LAFONT, Alexandre CÈNES, Clothilde ASSÉMAT, Fabrice CAUQUIL, Elizabeth ORIVES, Jean-Michel BRIANT, Guy ESTRABAUD, Fabienne CARAGUEL, Pierre ARNOULD.

#### Etaient absents représentés :

Karine LOUP par Christophe ASSEMAT  
Laurent MONNIER par Agnès MAUREL  
Séverine ARMÉRO par Françoise ROUQUETTE  
Evelyne MARTY-MARINONE par Janine BARENS  
Chantal CASTAGNÉ par Alexandre CÈNES  
Valentin IOUALALEN par Guy ESTRABAUD  
Pascale BORIES par André AMALRIC

### **OBJET : Exercice 2020 - Vote des Comptes Administratifs – Budget du lotissement LAPRADE.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Françoise ROUQUETTE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Aleksandar DISIC, Trésorier de la Ville de Mazamet.

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générales » du jeudi 4 mars 2021,

Conformément l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte administratif relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, après avoir entendu, débattu et voté le compte de gestion, le Conseil Municipal entend, débat et arrête les résultats définitifs du compte administratif.

**Le Conseil Municipal  
se prononce sur le Compte Administratif 2020  
du Budget du Lotissement LAPRADE :**

- Vote du compte administratif 2020 :

*Pour : 32*

*Contre : 00*

*Abstention : 00*

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
**Le Maire,**



**Olivier FABRE.**

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*